

LES DECISIONS

- La politique de création de formations

Le seul point figurant à l'ordre du jour de ce conseil, présidé par Pierre PETIT, est la préparation de la politique de création des formations à l'Université stricto-sensu et hors formations doctorales.

Les conseillers examinent un document de travail de 6 pages qui dessine les perspectives pour les prochaines années, 4 ou 6 ans selon la durée du prochain contrat de développement.

La politique envisagée propose de compléter la carte des formations en s'appuyant sur les dominantes recherche, de développer des 3èmes cycles, indispensables dans les filières de droit et de lettres, de préparer de nouveaux CAPES et CAPET... Quatre grands secteurs sont examinés : les formations fondamentales, les formations à vocation professionnelle, la formation de formateurs et la formation continue.

Lors de la discussion, Michel Martinache, à propos des licences à spectre large pour l'entrée à l'IUFM ou l'accès à d'autres secteurs d'activités, souhaite que l'on prévienne les étudiants sur l'impossibilité de prolonger ce type de licence par une maîtrise.

Jean Defrenne demande à ses collègues de réfléchir à la création de diplômes pour les services "formation des entreprises", s'interroge sur l'opportunité de lancer une formation de spécialistes des télécommunications, domaine où l'université de Lille I possède une forte avance, et souhaite que l'Université développe l'accès aux formations professionnalisées par la voie de l'apprentissage, en liaison avec FORMASUP.

A propos de la demande de création d'un DESS arts techniques de création des formes et des images, pour compléter la filière DEUG + MST arts et communication, Michel Martinache précise qu'il existe des débouchés en publication assistée par ordinateur, images de synthèse, décor et scénographie. Sur ce projet, Jean Defrenne propose 2 stratégies : soit créer tout d'abord un diplôme d'université qui prouvera l'existence réelle de débouchés, condition préalable imposée par les experts du Ministère ; soit demander l'appui des branches professionnelles de ce secteur

Enfin, Mme Daum regrette une fois de plus que les diplômes européens ne donnent pas droit à la bourse nationale.

Puis, Pierre PETIT donne lecture des projets de création de formations nouvelles pour le prochain contrat. Ces demandes d'habilitation, ainsi que les réhabilitations, seront examinées lors du prochain CEVU, prévu le 17 février 1994, et transmis impérativement dès le lendemain au Ministère, sous réserve de l'avis du Conseil d'Administration qui se tiendra ultérieurement.

La décision d'intention sur la politique de création des formations, avec ses amendements, est adoptée à l'unanimité.

Etaient présents :

Personnalités extérieures : Monsieur Tugores

Collège A : Messieurs Askovic, Defrenne et Martinache

Collège B : Messieurs Delhaise, Dorobisz et Morel

Collège AITOSS : Madame Givais

Collège Usagers : Mademoiselle Wilbal, Monsieur Aubry

Membres de droit : Monsieur Mennecier

Membres Invités : Mesdames Daum et Duvivier, Mesdemoiselles Plaisant et Steiner

Ont donné pouvoir :

Monsieur Horling à Monsieur Askovic

Monsieur Régnier à Monsieur Dorobisz